

Rapport du Groupe de Travail sur la Faune Sauvage

Original : anglais (EN)

28 novembre au 1^{er} décembre 2023
Paris



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Département de préparation et résilience

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

Table des matières

1. Résumé.....	4
2. Ouverture.....	5
3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur.....	5
4. Retour d'informations faisant suite à la réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales.....	5
5. Suivi du plan de travail (juin à décembre 2023) du Groupe de travail sur la faune sauvage.....	5
6. Coordination et collaboration multisectorielles.....	5
6.1. Réseau de Centres collaborateurs travaillant dans le domaine de la santé de la faune sauvage.....	5
6.2. Réseaux pour la faune sauvage de l'OMSA.....	6
6.3. Point sur le partenariat avec l'UICN.....	6
6.4. Point sur le partenariat avec la CITES.....	7
6.5. Partenariat avec la Wildlife Disease Association (WDA).....	7
6.6. Partenariat avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC).....	7
6.7. Analyse et évaluation des besoins des parties prenantes impliquées dans le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage : présentation des résultats.....	7
6.8. Point sur l'engagement avec le Collaborative Partnership for wildlife (CPW) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).....	8
7. Amélioration de la qualité de la collecte, de la déclaration, de l'analyse et de l'utilisation des données.....	8
7.1. Présentation des résultats de l'enquête auprès des Points focaux nationaux (comprenant les Points focaux pour la faune sauvage, les animaux aquatiques et la notification), portant sur les besoins en matière de données ayant trait à la santé de la faune sauvage.....	8
7.2. Présentation de l'enquête sur les systèmes d'information existants en matière de santé de la faune sauvage.....	9
7.3. Présentation du rapport partiel et des résultats des premières réunions du Groupe <i>ad hoc</i> chargé de suivre le développement d'un nouveau système d'information.....	9
7.4. Présentation des travaux réalisés sur la rapidité et l'exhaustivité de la déclaration des maladies listées et non-listées.....	10
7.5. Point sur la codification des maladies de la faune sauvage non-listées (le projet étend la codification des maladies non listées aux espèces sauvages).....	10
7.6. Accès libre aux données antérieures ayant trait à la santé de la faune sauvage, collectées par l'OMSA.....	11
7.7. Collecte de données relatives à la santé de la faune sauvage et impacts potentiels sur les échanges commerciaux et l'économie.....	11
8. Révision et élaboration de lignes directrices, normes et stratégies de réduction des risques.....	11
8.1. Code sanitaire pour les animaux terrestres : coordination avec le Groupe de travail aux fins de l'élaboration et de la révision du Code terrestre – Programme de travail de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres.....	11
8.2. Point sur la législation (examen de la législation relative aux animaux aquatiques sauvages et projet pilote pour la législation relative à la faune sauvage).....	12
9. Développement et diffusion des connaissances scientifiques.....	12
9.1. Point sur la consultation concernant l'« Examen et analyse des maladies (causées par des agents infectieux et des toxines) affectant la faune sauvage et constituant une menace potentielle pour la conservation de la faune sauvage ».....	12
9.2. Point sur les lignes directrices pour réduire le risque d'événements de propagation inter-espèces de maladies sur les marchés vendant de la faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement en faune sauvage.....	13

9.3.	Prochain numéro de la publication Ok Panorama, consacré à la faune sauvage et à la biodiversité	13
9.4.	Point sur les ateliers régionaux de l'OMSA consacrés à la gestion fondée sur les risques des événements de propagation inter-espèces chez la faune sauvage	13
10.	Influenza aviaire de haute pathogénicité	13
10.1.	Point sur l'initiative de l'OMSA ayant trait à l'influenza aviaire de haute pathogénicité chez les mammifères marins	13
10.2.	Résultats de l'OMSA ayant trait à l'influenza aviaire en Subantarctique ; autres mesures potentielles	14
10.3.	Point sur la vaccination des espèces à haute valeur de conservation	14
11.	Stratégies de l'OMSA en faveur de la faune sauvage	14
11.1.	Stratégie de communication	14
11.2.	Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage : indicateurs et évaluation du programme	15
11.3.	Exercice des Trois Horizons de l'OMSA	15
12.	Questions diverses	15
12.1.	Point sur le Groupe de l'OMSA sur les maladies émergentes	15
12.2.	Forum de l'OMSA pour les coordonnateurs des Points focaux nationaux	15
12.3.	Point sur la composition du Groupe de travail sur la faune sauvage : appel pour de nouveaux membres – procédure	15
12.4.	Retour d'informations sur la déclaration El Niño Southern Oscillation – ENSO (El Niño - oscillation australe). Quel impact a-t-elle eu et un suivi est-il nécessaire ?	16
12.5.	Déclarations sur l'influenza aviaire de haute pathogénicité	16
13.	Date de la prochaine réunion	16
14.	Adoption du rapport	16

Liste des annexes

Annexe 1. Ordre du jour	17
Annexe 2. Liste des participants	19

1. Résumé

Le Groupe de travail sur la faune sauvage s'est réuni du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023.

Le Groupe de travail a fait part de ces sérieuses préoccupations ayant trait à l'influenza aviaire de haute pathogénicité chez les animaux sauvages. Au moment de la réunion, il existait en particulier une possibilité que la panzootie ait des conséquences dévastatrices sur des populations de faune sauvage de la région Subantarctique. Le Groupe de travail a recommandé que l'OMSA aide ses Membres à gérer les risques liés à l'influenza aviaire pour les populations de faune sauvage et il a élaboré des directives concrètes afin d'apporter un soutien aux Membres pour la prise de décision. Il a également formulé des recommandations à l'intention de l'OMSA portant sur les domaines de la communication relative au risque.

Le Groupe de travail a été impressionné par le travail approfondi visant à établir un champ d'application, qui a été effectué afin de veiller à ce que la prochaine génération du système de déclaration des maladies de la faune sauvage (qui remplacerait WAHIS-wild) soit utile. Il a fait un retour d'informations sur les résultats préliminaires du travail ayant trait au champ d'application. Il a souligné qu'un environnement favorable est essentiel pour faciliter la collecte et la diffusion des données relatives aux maladies de la faune sauvage (y compris les maladies émergentes) d'intérêt pour la santé animale, la santé publique et la biodiversité.

Le Groupe de travail a été tenu informé des résultats et des projets de collaboration avec des partenaires internationaux : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora – CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), la Wildlife Disease Association – WDA (Association sur les maladies de la faune sauvage), le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), le Collaborative Partnership for Wildlife - CPW (Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Le Groupe de travail s'est félicité de la création récente d'un réseau officiel de Centres collaborateurs travaillant sur la santé de la faune sauvage, ainsi que de l'élaboration de son propre mandat et de son plan de travail. Le Groupe de travail a également pris note que le nouveau mandat des Points focaux nationaux pour la faune sauvage a été finalisé, mais n'a pas encore été diffusé.

Le Groupe de travail a été tenu informé des travaux de référence et d'inventaire qui ont été menés à l'appui du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Ils comprenaient notamment des consultations externes (législation en matière de faune sauvage et impact des maladies infectieuses sur la faune sauvage) et une évaluation des besoins des parties prenantes.

Le Groupe de travail a été informé que des progrès ont été effectués en ce qui concerne les Lignes directrices pour réduire le risque d'événements de propagation inter-espèces de maladies sur les marchés où de la faune sauvage est vendu, ainsi que tout au long de la chaîne d'approvisionnement en faune sauvage et qu'elles doivent être achevées d'ici mai 2024, après avoir été mises à l'essai en Thaïlande.

Le Groupe de travail a poursuivi sa collaboration avec la Commission du Code terrestre et a examiné le programme de travail de celle-ci, lequel décrit les travaux en cours et prévus qui doivent être menés pour élaborer et mettre à jour les chapitres du Code terrestre, en vue d'identifier les domaines dans lesquels l'épidémiologie respective des maladies justifie un examen et une prise en compte supplémentaire de la faune sauvage.

Enfin, le Groupe de travail a contribué à l'élaboration de la stratégie de l'OMSA en matière de communication relative à la faune sauvage et aux indicateurs de l'OMSA pour le suivi et l'évaluation du Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage.

2. Ouverture

La réunion du Groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage (le Groupe de travail) s'est tenue du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023 au siège de l'OMSA à Paris (France), et a été présidée par le Dr William Karesh.

La Dre Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe de l'OMSA, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe de travail. La Dre Arroyo a souligné l'importance du travail réalisé par le Groupe de travail pour les Membres de l'OMSA. La Dre Arroyo a pris note de l'ordre du jour complet, comprenant une discussion ayant trait à l'influenza aviaire de haute pathogénicité panzootique affectant la faune sauvage et aux détections les plus récentes dans la région Subantarctique. Une grande partie du travail de l'OMSA nécessite des contributions relatives à la faune sauvage, comprenant des considérations ayant trait aux facteurs favorisant des maladies, des discussions sur l'émergence des maladies et le développement de systèmes d'information sur la santé animale. La Dre Arroyo a mis l'accent sur le fait que, pour faire avancer le programme « Une seule santé » de l'OMSA, il est nécessaire de penser au-delà de la santé humaine et de l'élevage, et de prendre en considération l'importance de la faune sauvage en elle-même.

3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur

La Dre Marcela Uhart a été désignée rapporteur de la réunion. L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement en annexes I et II.

4. Retour d'informations faisant suite à la réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales

Le Dr Misheck Mulumba a présenté les commentaires issus de la réunion de septembre 2023 de la Commission scientifique pour les maladies animales (la Commission scientifique), ayant trait aux rapports des deux dernières réunions du Groupe de travail (décembre 2022 et juin 2023).

Commentaires

- Le Groupe de travail a noté que la définition actuelle des maladies émergentes qui figure dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres (dans le contexte de la déclaration obligatoire des maladies) peut conduire à ce que certains événements sanitaires importants ne soient pas déclarés à l'OMSA.
- Le Groupe de travail a suggéré que la Commission scientifique examine les travaux récents ayant trait à l'influenza aviaire du Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières (GF-TADs) portant sur les Amériques¹.

5. Suivi du plan de travail (juin à décembre 2023) du Groupe de travail sur la faune sauvage

Les avancées relatives au plan de travail du Groupe de travail, réalisées au cours de la période de juin à décembre 2023 ont été présentées. Le Groupe de travail a indiqué quels points avaient été finalisés et a indiqué que ceux qui n'étaient pas encore achevés seraient examinés durant la présente réunion.

6. Coordination et collaboration multisectorielles

6.1. Réseau de Centres collaborateurs travaillant dans le domaine de la santé de la faune sauvage

Le Dr Dharmaveer Shetty a tenu le Groupe de travail informé de la première réunion du Réseau de Centres collaborateurs de l'OMSA travaillant sur la santé de la faune sauvage qui s'est tenue au siège de l'OMSA les 20 et 21 novembre 2023. Le réseau comprend dix-huit Centres collaborateurs de l'OMSA travaillant sur la santé de la faune sauvage, parmi lesquels onze constituent l'équipe de direction principale. Dix des onze Centres collaborateurs de l'équipe de direction principale ont assisté à la réunion. La réunion avait notamment pour objectif de structurer le réseau, de définir son objet et ses objectifs, comprenant la finalisation du mandat, l'élaboration d'un plan de travail pour la première année et l'alignement de l'expertise des membres avec les objectifs de l'OMSA en matière de santé de la faune sauvage.

¹ <https://rr-americas.woah.org/en/events/second-meeting-of-the-gf-tads-standing-group-of-experts-on-avian-influenza/>
https://rr-americas.woah.org/wp-content/uploads/2023/05/eng_esp-2-sqe-ai-recomendations-final.pdf

Commentaires

- Le Groupe de travail a salué cette initiative et a demandé d'avoir accès aux documents et présentations élaborés et exposés lors de la réunion initiale.
- Le Groupe de travail a également mis l'accent sur l'importance de ce réseau pour le Programme de l'OMSA sur la faune sauvage et sur le fait qu'il est important d'établir des liens entre le Groupe de travail et le Réseau. Il a été proposé que le Président du Réseau de Centres collaborateurs soit invité, à titre d'observateur, à la prochaine réunion du Groupe de travail sur la faune sauvage. Le Groupe de travail a également suggéré que ce réseau établisse des liens avec les réseaux régionaux de Points focaux pour la faune sauvage.
- Le Groupe de travail a reconnu l'existence d'un besoin en matière de ressources pour aider le Réseau de Centres collaborateurs afin qu'il puisse soutenir au mieux le Programme en faveur de la santé de la faune sauvage pour la réalisation des résultats prioritaires. Dans la mesure du possible, toutes les activités ou productions du Réseau de Centres collaborateurs doivent apporter une aide directe à la réalisation des objectifs du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Lorsqu'il y a un alignement direct, ces activités doivent être considérées comme prioritaire.

6.2. Réseaux pour la faune sauvage de l'OMSA

Le Dr Shetty a présenté un point sur les activités visant à développer et à soutenir le réseau des Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage. Les initiatives en cours comprennent :

- l'achèvement des programmes de formation régionaux en Afrique, en Asie-Pacifique, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Europe, comprenant notamment de multiples webinaires couvrant différentes régions comme les Amériques et l'Europe. Une évaluation menée par des consultants externes des programmes de formation antérieurs a également été prévue.
- le développement de réseaux sous-régionaux tels que les réseaux en matière de santé de la faune sauvage de l'Asie de l'Est, du Pacifique, de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, et de réseaux régionaux pour l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Amérique, ainsi que des travaux préliminaires en Afrique.
- de nombreux programmes pilotes ont été mis en œuvre afin de mettre à l'essai des idées telles qu'un programme de mentorat, et pour faciliter la coordination et l'établissement de liens en ayant recours à des outils de communication tels que WhatsApp et le courriel de groupe Listserv.
- le développement à l'intention des Services vétérinaires nationaux, d'une plateforme d'e-learning dédiée à la santé de la faune sauvage.
- le mandat des Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage doit être mis à jour, tandis qu'un forum des coordonnateurs des Points focaux nationaux de l'OMSA a été créé afin de mettre en place une coordination avec d'autres Points focaux nationaux et de tirer parti de leur expérience.

Commentaires

- Le Groupe de travail s'est félicité du développement de ces différents réseaux et a noté leur complexité ; il a suggéré qu'une carte ou un diagramme des différents réseaux, qui pourrait être utilisé pour aider l'OMSA et les réseaux à visualiser les connexions et les lacunes du système, soit élaborée.

6.3. Point sur le partenariat avec l'UICN

Le Dr François Diaz a présenté la version finale du Protocole d'entente entre l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'OMSA et la dernière version de leur plan de travail. Le Groupe de travail a été informé que les « WOAHA Guidelines for Wildlife Disease Surveillance: An overview » (Lignes directrices de l'OMSA pour la surveillance des maladies de la faune sauvage : une vue d'ensemble », publiées en 2015, sont en cours de mise à jour. La publication des « IUCN / WOAHA Guidelines for Wildlife Disease Risk Analysis » (Directives de l'UICN / OMSA pour l'analyse des risques afférents aux maladies de la faune sauvage ») et le « IUCN / WOAHA Manual of Procedures for Wildlife Disease Risk Analysis » (Manuel de procédures de l'UICN / OMSA pour l'analyse des risques afférents aux maladies de la faune sauvage), publiés initialement en 2014, sont également en cours de mise à jour, la date de publication de la deuxième édition étant prévue pour 2025.

Commentaires

- Le Groupe de travail a pris note du Protocole d'entente et du plan de travail pour les activités de collaboration à l'appui du Programme de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage.
- Le Groupe de travail a recommandé que les documents communs élaborés en collaboration avec l'UICN soient publiés dans les trois langues officielles de l'OMSA (anglais, français et espagnol).

Point sur le partenariat avec la CITES

Le Dr Diaz a présenté un résumé de la dernière réunion du 77^e Comité permanent de la Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora - CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), a informé le Groupe de travail des dernières versions du Protocole d'entente, a partagé le plan de travail et a présenté un point sur le Groupe de travail de la CITES œuvrant sur le déplacement rapide d'échantillons de diagnostic.

Commentaires

- Le Groupe de travail a souligné qu'il est important de poursuivre les efforts réalisés par l'OMSA pour faciliter le déplacement rapide d'échantillons de diagnostic issus de la faune sauvage.
- Le Groupe de travail a suggéré d'étudier en parallèle les possibilités d'inclure la nécessité d'un déplacement rapide des échantillons de diagnostic issus de la faune sauvage dans le Traité international sur les pandémies qui est en cours d'élaboration.

6.4. Partenariat avec la Wildlife Disease Association (WDA)

Le Groupe de travail a été informé de l'engagement en cours avec la Wildlife Disease Association - WDA (Association sur les maladies de la faune sauvage), en vue d'une collaboration future avec cette organisation :

- une évaluation des besoins a été menée ;
- une première réunion a été organisée afin de débiter la mise en œuvre du partenariat ;
- la participation de l'OMSA à la prochaine réunion internationale de la WDA ainsi que la présence d'un représentant de la WDA à la Session générale de l'OMSA ont été étudiées.

Commentaires

- Le Groupe de travail a suggéré que l'OMSA étudie les possibilités d'impliquer la WDA et ses membres dans la réalisation d'enquêtes régulières et périodiques portant sur les problèmes émergents relatifs à la faune sauvage, comprenant notamment les problèmes passés, présents et futurs relatifs à la santé de la faune sauvage, qui pourraient être axées sur les agents pathogènes / l'étiologie, les espèces et / ou les régions, ainsi qu'un exercice prospectif annuel sur la santé de la faune sauvage qui pourrait constituer un nouveau point permanent de prospective lors des réunions du Groupe de travail.
- Le Groupe de travail a mis l'accent sur les synergies potentielles entre les Points focaux nationaux de l'OMSA et la WDA dans le cadre d'activités conjointes à venir, et a fait des suggestions concernant les moyens permettant d'impliquer davantage les membres de la WDA par le biais de la présence de l'OMSA aux conférences de la WDA, par exemple des présentations lors des sessions scientifiques, en parrainant des orateurs principaux et / ou en mettant à disposition du matériel de sensibilisation dans le cadre d'expositions commerciales ou auxquelles un soutien est apporté.

6.5. Partenariat avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC)

Mme Sophie Muset a informé le Groupe de travail que le Protocole d'entente entre le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) et l'OMSA, ainsi qu'un plan de travail triennal, ont été actualisés. Le Protocole d'entente sera présenté pour adoption lors de la prochaine session générale de l'OMSA, en mai 2024.

Commentaires

- Le Groupe de travail a recommandé que, dans le cadre du Protocole d'entente, l'OMSA invite le CIC à travailler en vue du remplacement des munitions en plomb par des options non toxiques, compte tenu des éléments de preuves scientifiques concernant les effets néfastes sur la faune sauvage, l'environnement et la santé humaine du plomb contenu dans les munitions de chasse².

6.6. Analyse et évaluation des besoins des parties prenantes impliquées dans le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage : présentation des résultats

L'OMSA a procédé à une analyse et à une évaluation des besoins des parties prenantes impliquées dans le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre d'un exercice global de

² Uhart M, Ferreyra HDV, Romano M, Muchiutti A, Alzuagaray S, Santiago M, Caselli A. Lead pollution from hunting ammunition in Argentina and current state of lead shot replacement efforts. *Ambio*. 2019 Sep;48(9):1015-1022. doi: 10.1007/s13280-019-01178-x. Epub 2019 Apr 9. PMID: 30968333; PMCID: PMC6675803
Arnemo JM, Andersen O, Stokke S, Thomas VG, Krone O, Pain DJ, Mateo R. Health and Environmental Risks from Lead-based Ammunition: Science Versus Socio-Politics. *Ecohealth*. 2016 Dec;13(4):618-622. doi: 10.1007/s10393-016-1177-x

référence et d'inventaire qui permettra de disposer d'une base solide pour disposer d'informations afin d'aider à la prise de décision lors de la mise en œuvre du programme.

Des entretiens ont été réalisées avec des parties prenantes internes (personnel central et régional de l'OMSA), liées à l'OMSA (Centres collaborateurs et Groupe de travail) et externes (universitaires, associatifs, conventionnels, bailleurs de fonds, organisations internationales, entre autres). Mme Muset a présenté les résultats de ces entretiens.

Commentaires

- Le Groupe de travail a pris note que les besoins les plus importants identifiés par les répondants à l'enquête issus de toutes les catégories étaient les suivants : (1) favoriser la coordination et la collaboration multisectorielles, (2) renforcer les capacités de surveillance et de gestion des maladies de la faune sauvage et (3) la sensibilisation et le plaidoyer.
- Sur la base de ces classements, le Groupe de travail invite l'OMSA à mettre en évidence la valeur de son rôle dans la promotion de la coordination et de la collaboration multisectorielles auprès des Membres et à poursuivre et à renforcer ses efforts dans ce domaine. S'agissant des Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage, le Groupe de travail a également suggéré que des outils de formation et des séminaires axés sur la gestion, la collaboration et la coordination des réseaux soient élaborés.

6.7. Point sur l'engagement avec le Collaborative Partnership for wildlife (CPW) et la Convention sur la diversité biologique (CDB)

La collaboration de l'OMSA avec le Collaborative Partnership for wildlife - CPW (Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage) et la Convention sur la diversité biologique (CDB) a fait l'objet d'une présentation.

Le CPW est un partenariat volontaire de 13 organisations internationales disposant de mandats et de programmes de fond pour promouvoir l'utilisation durable et la conservation des ressources de faune sauvage : le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Center for International Forestry Research – CIFOR (Centre de recherche forestière internationale), le Secrétariat de la Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora – CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), le Secrétariat de la Convention on Migratory Species - CMS (Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage), la Food and Agriculture Organization of the United Nations – FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), l'International Indigenous Forum on Biodiversity – IIFB (Forum international autochtone sur la biodiversité), l'International Institute of Environment and Development – IIED (Institut international pour l'environnement et le développement), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'International Union of Forest Research Organizations – IUFRO (Union internationale des organismes de recherche forestière), TRAFFIC – Réseau de suivi du commerce des espèces sauvages, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

La collaboration avec la CDB est mise en œuvre par le biais du Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes. L'objectif général du Groupe de liaison est de faciliter la coopération entre les organisations concernées afin d'offrir un soutien aux mesures visant à prévenir l'introduction et à atténuer les conséquences en lien avec les espèces exotiques envahissantes. Onze organisations internationales participent au Groupe de liaison en tant que membres principaux : le Centre for Agricultural Biosciences International – CABI (Centre international des biosciences agricoles), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora – CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), la Food and Agriculture Organization – FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), l'Organisation mondiale des douanes (WCOOMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Commentaires

- Le Groupe de travail a pris note du point portant sur les partenariats entre le CPW et la CDB.

7. Amélioration de la qualité de la collecte, de la déclaration, de l'analyse et de l'utilisation des données

7.1. Présentation des résultats de l'enquête auprès des Points focaux nationaux (comprenant les Points focaux pour la faune sauvage, les animaux aquatiques et la notification), portant sur les besoins en matière de données ayant trait à la santé de la faune sauvage

La Dre Claire Cayol a présenté les résultats de l'enquête en ligne auprès des Points focaux nationaux qui avait pour objectif de rassembler des informations sur : (1) les stratégies nationales de gestion des données relatives à la santé

de la faune sauvage recueillies grâce à la surveillance, (2) le système optimal pour aider les pays à transmettre des informations concernant les espèces aquatiques et terrestres à l'OMSA, et (3) les parties prenantes impliquées. L'enquête auprès des Points focaux nationaux pour la notification des maladies animales, des Points focaux nationaux pour la faune sauvage et des Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques a été menée de juin à juillet 2023. Une synthèse des résultats est proposée dans le tableau de bord qui peut être consulté sur le site web de l'OMSA à l'adresse suivante : [voir le tableau de bord](#)

Commentaires

- Le Groupe de travail a noté que ces résultats apportent des informations utiles pour l'élaboration de la future plate-forme, en vue de la collecte d'informations relatives aux maladies de la faune sauvage (ce qu'il faut faire et ce qu'il convient d'éviter pour garantir son adoption par les Membres).
- Le Groupe de travail a souligné le décalage qui est apparu entre les personnes qui travaillent sur les espèces aquatiques et celles qui travaillent sur les espèces terrestres et la nécessité de faciliter une meilleure communication et des liens plus étroits entre ces secteurs, comme cela a été mis en évidence dans les résultats de l'enquête.

7.2. Présentation de l'enquête sur les systèmes d'information existants en matière de santé de la faune sauvage

La Dre Cayol a présenté l'enquête qui a été mise en œuvre pour rassembler des informations relatives à la conception, la maintenance, la flexibilité et l'utilisabilité des systèmes d'information actuellement employés pour la gestion des données ayant trait à la faune sauvage, en particulier les données en matière de santé de la faune sauvage. Cette enquête avait pour objectifs : (1) d'améliorer la compréhension de l'écosystème actuel de gestion des données relatives à la faune sauvage, (2) de contribuer à l'élaboration d'une analyse de rentabilisation solide concernant le futur système mondial d'information pour la gestion des données relatives à la santé de la faune sauvage, (3) d'identifier les bonnes pratiques en matière de gestion des données relatives à la santé de la faune sauvage et d'offrir une aide à la prise de décision.

L'enquête a ciblé 82 systèmes d'information, comprenant notamment 49 bases de données nationales, comme décrit par l'enquête de l'OMSA dans les pays de 2021. Vingt-quatre responsables de systèmes d'information ont participé à l'enquête et 16 réponses complètes ont été transmises par 14 pays.

7.3. Présentation du rapport partiel et des résultats des premières réunions du Groupe *ad hoc* chargé de suivre le développement d'un nouveau système d'information

La Dre Cayol a présenté les résultats des deux premières réunions (sur 3) du Groupe *ad hoc* chargé de suivre l'élaboration d'un nouveau système d'information, comprenant le type d'événement notifié, la nature des données, les fournisseurs de données et les utilisateurs de données.

Commentaires

- Le Groupe de travail a pris acte des efforts mis en œuvre pour identifier et aligner les objectifs de l'OMSA, des Membres et des autres parties prenantes et a souligné qu'il est nécessaire de poursuivre la clarification de la valeur ajoutée d'un tel système pour les utilisateurs. Le système pourrait servir / répondre aux besoins des Services vétérinaires ou être utilisé aux fins de l'approche « Une seule santé ». Le souhait de l'OMSA visant à collecter des informations relatives à la santé de la faune sauvage à des fins d'approche « Une seule santé » pourrait ne pas correspondre à la vision des Membres. Les deux objectifs ne s'excluent pas mutuellement mais il est crucial de traiter ce décalage.
- Le Groupe de travail a noté qu'un système fondé sur les événements de mortalité, comme suggéré par le Groupe *ad hoc*, serait intéressant à des fins de conservation, mais ne serait pas utile pour le bétail ou la santé humaine pour lesquels des informations relatives au diagnostic sont nécessaires.
- Le Groupe de travail a suggéré que la stratégie soit axée sur l'élaboration d'un outil qui aiderait les Membres sans augmenter leur charge de travail et qui recueillerait des informations issus d'autres sources, générant ainsi un flux d'informations que les Services vétérinaires n'étaient pas en mesure de collecter jusqu'alors. Le système pourrait accroître la sensibilisation des Services vétérinaires aux incidents et aux problèmes en matière de santé de la faune sauvage au niveau national, en centralisant les données de toutes les parties prenantes impliquées dans la santé de la faune sauvage et en offrant une évaluation rapide des risques. Les bénéfices pour d'autres parties prenantes pourraient consister en une meilleure prise en compte des cas signalés, des évaluations des risques et, éventuellement, une augmentation des enquêtes. Ces bénéfices concernant les parties prenantes aux données doivent être mis en exergue à des fins de durabilité. Une approche itérative et évolutive a été recommandée, de nouvelles fonctionnalités étant développées au fil du temps. L'intégration dans d'autres

systèmes d'information doit être prise en considération à un stade précoce du processus de conception. Il a été recommandé de s'appuyer sur l'architecture développée auparavant et déjà disponible.

- Le Groupe de travail a recommandé de ne pas utiliser le terme « validation » comme règle de gestion pour l'intégration de données dans le système d'information, car celui-ci fait référence à l'utilisation de conditions en termes d'épreuves de diagnostic spécifiques qui, souvent, ne sont pas satisfaites lors de l'identification des maladies des espèces sauvages. Les données recueillies grâce à un système d'alerte précoce pour les maladies de la faune sauvage seront, par définition, dans la plupart des cas non validées.
- Le Groupe de travail a noté que le risque que représentent les déclarations non-validées pour le commerce est largement atténué par le blocage de la notification automatique des maladies listées dans le nouveau système, qui cible les maladies non listées n'ayant pas d'incidence sur les échanges commerciaux.
- L'adoption par les utilisateurs et la durabilité du système seront plus probables si le système d'information est conçu pour apporter une valeur ajoutée à tous les utilisateurs, y compris à ceux qui contribuent à l'apport des informations.
- Le Groupe de travail a souligné l'importance d'un environnement propice pour la réussite du projet, qui devra tenir compte non seulement de l'environnement extérieur, mais aussi du soutien spécifique au sein de l'OMSA.

7.4. Présentation des travaux réalisés sur la rapidité et l'exhaustivité de la déclaration des maladies listées et non-listées

La Dre Lina Awada a présenté les travaux actuels de l'OMSA sur l'évaluation de l'exhaustivité et de la rapidité de la déclaration des maladies à l'OMSA et sur les facteurs qui l'influencent. Le champ d'application des travaux couvrirait les maladies listées et les maladies non-listées concernant la faune sauvage, classées par ordre de priorité par le Groupe de travail. Les résultats seraient communiqués aux Membres et à toutes les parties prenantes pertinentes, et viendraient appuyer la réflexion de l'OMSA sur le champ d'application, les processus et les objectifs des efforts actuels en matière de déclaration des maladies, ainsi que sur leur adéquation avec les besoins des Membres. Ces travaux permettraient de disposer d'informations pour l'élaboration du Cadre de renseignements sur les épidémies de l'OMSA (une initiative qui vient juste de débuter) et à la future stratégie de déclaration des données relatives à la santé de la faune sauvage à l'OMSA. L'automatisation permettrait de répéter les analyses lors des années ultérieures, afin d'évaluer les évolutions en matière de déclaration.

Commentaires

- Le Groupe de travail a indiqué qu'une clarification des objectifs de l'OMSA est nécessaire afin de veiller à la transparence des informations relatives aux maladies, en particulier en ce qui concerne les informations ayant trait à la faune sauvage, car le Groupe de travail a estimé que cette catégorie d'animaux n'a pas représenté une priorité haute, depuis la création de l'organisation.
- En ce qui concerne l'analyse de l'exhaustivité, le Groupe de travail a discuté des sources d'informations qui pourraient être utilisées pour compléter la détection des événements.
- S'agissant des résultats présentés pour les maladies listées, le Groupe de travail a examiné et commenté le fait que les pourcentages concernant l'exhaustivité dans WAHIS pour les différentes maladies étudiées semblent dépendre du statut des maladies et des éventuels fonds disponibles pour leur contrôle.
- En ce qui concerne l'analyse de la rapidité, le Groupe de travail a recommandé d'utiliser une approche stratifiée fondée sur la nature des maladies (infectieuses ou non) et leur indice de reproduction de base (R0) lorsqu'il est connu ou, lorsqu'il ne l'est pas, sur leur capacité à avoir une incidence sur les trois domaines du commerce et de l'accès aux marchés, de la santé humaine et de la biodiversité.
- Le Groupe de travail a mentionné certaines publications qu'il pourrait être utile de consulter dans le cadre de ce travail et a suggéré d'avoir recours à d'autres sources d'information appropriées.

Le Groupe de travail sera tenu informé des avancées accomplies au cours des prochaines réunions.

7.5. Point sur la codification des maladies de la faune sauvage non-listées (le projet étend la codification des maladies non listées aux espèces sauvages)

La Dre Cayol a souligné qu'il est nécessaire que le système actuelle de codification appliquée aux maladies animales englobe les maladies de la faune sauvage et constitue une nomenclature universelle et une source de référence pour les parties prenantes pertinentes du monde entier, telles que les organisations internationales, les laboratoires vétérinaires, les services vétérinaires, les entités de santé publique, les instituts de recherche et les universités. La Dre Cayol a ajouté que cette codification faciliterait la collecte normalisée et le partage d'informations ayant trait à toutes les maladies animales, en particulier aux maladies de la faune sauvage, en harmonisant la description, la

classification et le codage des maladies, des hôtes et des étiologies. Cela se ferait par l'intégration des maladies de la faune sauvage et des maladies non infectieuses dans le système de codification actuel des maladies animales. La Dre Cayol a également indiqué que, compte tenu du nombre d'espèces impliquées et de la découverte continue de nouvelles associations hôte-pathogène, le système doit constituer un cadre fiable et flexible pour rassembler des données relatives aux maladies de la faune sauvage, qui sont complexes par définition. Elle a par conséquent souligné que le système de codification des maladies de la faune sauvage proposé engloberait et irait au-delà du contexte des normes de l'OMSA (Codes et Manuels).

Commentaires

- Le Groupe de travail a pris note du point présenté par la Dre Cayol et a fait part de son soutien à ce projet.

7.6. Accès libre aux données antérieures ayant trait à la santé de la faune sauvage, collectées par l'OMSA

La Dre Cayol a informé le Groupe de travail que depuis la mise hors service de WAHIS-wild beta, les données historiques ayant trait à la santé de la faune sauvage qui ont été partagées antérieurement (10 ans de déclarations volontaires, 36853 déclarations, 131 pays) sont hors ligne. Elle a indiqué qu'une mise à disposition de ces données au milieu de la recherche et aux parties prenantes impliquées dans la faune sauvage a été tentée, et a sollicité l'avis du Groupe de travail.

Commentaires

- Le Groupe de travail a fait part de son soutien à un accès public à ces données.

7.7. Collecte de données relatives à la santé de la faune sauvage et impacts potentiels sur les échanges commerciaux et l'économie

La Dre Cayol a informé le Groupe de travail de l'intérêt de l'OMSA à recueillir son avis concernant les impacts potentiels sur les échanges commerciaux et l'économie, de la collecte de données relatives à la santé de la faune sauvage, concernant en premier lieu les statuts sanitaires officiels de l'OMSA (fièvre aphteuse, peste équine, peste porcine classique, péripneumonie contagieuse bovine, encéphalopathie spongiforme bovine et peste des petits ruminants), et concernant en particulier l'éventuelle incidence sur la reconnaissance d'un statut de la circulation de l'agent pathogène concerné chez la faune sauvage, ainsi que son avis sur la manière de tirer parti des conséquences possibles en matière de réputation et d'économie de la déclaration des maladies de la faune sauvage sur les échanges commerciaux.

Commentaires

- Le Groupe de travail a proposé de consacrer du temps lors de sa prochaine réunion à l'élaboration d'un cadre d'évaluation, puis de procéder à l'évaluation des 6 maladies énumérées ci-dessus dans l'intervalle précédant la réunion suivante du Groupe de travail, à la fin de 2024, et de finaliser cette évaluation lors de cette réunion. L'objectif serait d'initier une discussion s'appuyant sur cette évaluation avec la Commission scientifique, en 2025.

8. Révision et élaboration de lignes directrices, normes et stratégies de réduction des risques

8.1. Code sanitaire pour les animaux terrestres : coordination avec le Groupe de travail aux fins de l'élaboration et de la révision du Code terrestre – Programme de travail de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

Le Dr Francisco D'Alessio a présenté un point portant sur le programme de travail de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (mis à jour lors de la dernière réunion de la Commission en septembre 2023), en particulier les chapitres du Code terrestre diffusés afin de recueillir les commentaires et ceux proposés pour adoption lors de la prochaine session générale.

Commentaires

- Le groupe de travail a fait part de son intérêt à transmettre des commentaires sur les chapitres suivants du Code sanitaire pour les animaux terrestres qui ont été diffusés dans le rapport de la Commission du Code de septembre 2023 : le Guide de l'utilisateur ; le chapitre 4.X. intitulé « Sécurité biologique » ; le chapitre 5.4. intitulé « Mesures et procédures applicables à l'exportation de marchandises » ; le chapitre 5.6. intitulé « Mesures et procédures applicables à l'importation de marchandises » ; le chapitre 7.1. intitulé « Introduction aux recommandations relatives au bien-être animal » ; le chapitre 8.Y. intitulé « Infection par le virus Nipah ».

-
- Le Groupe de travail a fait part de son intérêt à suivre de près les points de travail qui sont actuellement à un stade plus précoce d'élaboration : la gestion des urgences ; la révision des chapitres 7.2., 7.3. et 7.4. sur le bien-être animal durant le transport des animaux par voie maritime, terrestre et aérienne ; la révision du chapitre 7.6. intitulé « Mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire » ; la révision des chapitres consacrés aux encéphalites équine ; l'examen général du Titre 10. Intitulé « Aves » et du nouveau chapitre sur la fièvre hémorragique de Crimée - Congo. Le Groupe de travail est convenu de transmettre ses commentaires sur les travaux en cours et a exprimé son intérêt à être impliqué dans leur élaboration, le cas échéant.
 - Le Groupe de travail formulera une demande à l'intention de la Commission du Code sanitaire pour les animaux terrestres, pour qu'elle envisage la mise à jour du chapitre 10.4. actuel du Code terrestre intitulé « Infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité » afin que les mammifères sauvages figurent dans le champ d'application du chapitre.
 - Le Groupe de travail examinera la liste de l'OMSA des maladies non listées de la faune sauvage, en vue de déterminer s'il convient de proposer d'intégrer certaines d'entre elles parmi les maladies listées de l'OMSA. Le résultat fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du Groupe de travail.

8.2. Point sur la législation (examen de la législation relative aux animaux aquatiques sauvages et projet pilote pour la législation relative à la faune sauvage)

Mme Muset a informé le Groupe de travail qu'à la suite des recommandations issues de l'examen de la législation en matière de santé de la faune sauvage mené en 2022 (lequel était axé sur les animaux terrestres), l'OMSA a élaboré un questionnaire afin d'évaluer l'état de la législation relative à la faune sauvage dans les pays.

Deux missions pilotes ont été menées au Guyana et au Rwanda en 2023, dans le cadre de missions régulières du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV), afin de mettre le questionnaire à l'essai, d'évaluer sa pertinence et de recueillir les contributions des pays pour l'améliorer. Des rapports de mission ont été rédigés et d'autres discussions sont en cours pour intégrer les retours d'informations et les résultats préliminaires dans le questionnaire actuel, et identifier les prochaines étapes éventuelles pour en faire un outil officiel permettant d'aider à modifier de manière pertinente le chapitre sur la législation.

Une deuxième consultation a été lancée pour examiner la législation en matière de santé des animaux aquatiques sauvages. Le mandat relatif à l'examen de la législation concernant la santé des animaux aquatiques sauvages a été élaboré pour compléter le premier examen de la législation qui était axé sur les animaux terrestres, et aider à mieux comprendre la situation actuelle et la manière dont la santé des animaux aquatiques sauvages est gérée et quelle(s) institution(s) est / sont mandatée(s) pour traiter de cette question. L'objectif était de lancer un appel à projets d'ici la fin de l'année.

Commentaires

- Le Groupe de travail a pris note du point présenté ainsi que de l'examen de la législation relative aux animaux aquatiques sauvages et du projet pilote pour la législation relative à la faune sauvage, et a fait part de son soutien.

9. Développement et diffusion des connaissances scientifiques

9.1. Point sur la consultation concernant l'« Examen et analyse des maladies (causées par des agents infectieux et des toxines) affectant la faune sauvage et constituant une menace potentielle pour la conservation de la faune sauvage »

Le Groupe de travail a été informé que la consultation en cours sur l'examen et l'analyse des maladies (causées par des agents infectieux et des toxines) affectant la faune sauvage et constituant une menace potentielle pour la conservation de la faune sauvage a pris fin avant d'être finalisée et qu'un nouvel appel est susceptible d'être lancé en tenant compte de l'expérience acquise suite au premier appel.

Commentaires

- Le Groupe de travail a suggéré d'attendre les résultats issus de la consultation portant sur la sensibilité des données relatives aux maladies de la faune sauvage et de combler les lacunes afin d'atteindre les objectifs de cette consultation. Il a également suggéré qu'assurer la liaison avec la WDA pourrait être envisagé, afin d'enquêter auprès des experts de la faune sauvage de ce réseau sur ce qui concerne les événements passés, présents et futurs de mortalité chez la faune sauvage constituant une préoccupation pour leur région, ainsi que sur les espèces pour lesquelles ils sont spécialisés.

9.2. Point sur les lignes directrices pour réduire le risque d'événements de propagation inter-espèces de maladies sur les marchés vendant de la faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement en faune sauvage

Le Groupe de travail a été informé que les lignes directrices portant sur la *Réduction du risque d'événements de propagation inter-espèces de maladies sur les marchés vendant de la faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement en faune sauvage* seront finalisées d'ici mai 2024. La publication a été retardée dans l'attente d'un examen par le Centre collaborateur sur l'analyse des risques (Royaume-Uni) afin de veiller à ce que l'approche et la terminologie soient en cohérence avec les autres documents de l'OMSA consacrés à l'analyse des risques.

Commentaires

- Le Groupe de travail a souligné que les lignes directrices ont été élaborées pour être lues et appliquées par toutes les personnes impliquées dans le commerce de faune sauvage, et pas seulement par des experts techniques, en vue de prévenir la propagation des maladies de la faune sauvage. La diffusion rapide d'une publication était nécessaire et les lignes directrices ont été basées sur le Manual of Procedures for wildlife disease risk analysis (Manuel de procédures pour l'analyse des risques afférents aux maladies de la faune sauvage) et les Guidelines for wildlife disease risk analysis (Lignes directrices pour l'analyse des risques afférents aux maladies de la faune sauvage) de l'UICN - OMSA, et adaptées de manière à être proposées dans un langage accessible afin de faciliter leur emploi par un public plus large.

9.3. Prochain numéro de la publication Ok Panorama, consacré à la faune sauvage et à la biodiversité

Le Dr Dharmaveer Shetty a tenu le Groupe de travail informé du prochain numéro (publié début 2024) de la publication de l'OMSA « Panorama » qui portera sur la faune sauvage et la biodiversité. Il a présenté le contenu en décrivant les différents articles et leurs auteurs.

Commentaires

Le Groupe de travail a pris note de cet effort visant à informer et à impliquer les Membres et le grand public.

9.4. Point sur les ateliers régionaux de l'OMSA consacrés à la gestion fondée sur les risques des événements de propagation inter-espèces chez la faune sauvage

Le Dr Paolo Tizzani a fait le point sur une série d'ateliers organisés par l'OMSA dans la région Asie-Pacifique dans le cadre du projet financé par l'UE « Travailler ensemble pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) », destinés à neuf pays d'Asie (République populaire de Chine, Inde, Indonésie, Japon, République de Corée, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Vietnam). La composante 5 du projet vise à renforcer la préparation des pays et de la région aux pandémies afin d'atténuer l'impact des futurs événements pandémiques dans la région, en incluant une série d'exercices de simulation dirigés par l'OMSA dans trois pays (avec la participation d'observateurs du QPT et de l'UE invités). Un premier atelier a été organisé en Inde en septembre 2023, un deuxième doit se tenir au Japon en décembre 2023 et un troisième dans un autre pays, en Asie du Sud-Est, qui n'a pas encore été choisi, en 2024.

Commentaires

- Le Groupe de travail a reconnu que ces ateliers sont utiles pour renforcer la préparation des pays et constituent une occasion de faciliter les liens entre les différentes entités et organisations travaillant sur les événements de propagation inter-espèces chez la faune sauvage.

10. Influenza aviaire de haute pathogénicité

10.1. Point sur l'initiative de l'OMSA ayant trait à l'influenza aviaire de haute pathogénicité chez les mammifères marins

Le Groupe de travail a été tenu informé de l'élaboration d'un guide pratique pour la riposte de terrain face aux foyers d'influenza aviaire de haute pathogénicité chez les mammifères marins, en mettant l'accent sur la sécurité biologique, la collecte d'échantillons et l'élimination des carcasses. Le guide sera disponible d'ici la fin de l'année.

Recommandations

- Le Groupe de travail a salué l'initiative et a recommandé qu'une fois examiné, le guide soit diffusé aux réseaux de l'OMSA (Points focaux nationaux pour la faune sauvage, réseau de Centres collaborateurs travaillant sur la faune sauvage, site web de l'OMSA et Service de la communication de l'OMSA), aux partenaires internationaux

(Traité sur l'Antarctique, Commission baleinière internationale - CBI, WDA, Society for Marine Mammalogy (Société de mammologie marine)) et à d'autres acteurs.

Résultats de l'OMSA ayant trait à l'influenza aviaire en Subantarctique ; autres mesures potentielles

Le Dr Keith Hamilton a informé le Groupe de travail de la récente communication et des activités de l'OMSA concernant l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) dans la région Subantarctique. Une réunion a eu lieu avec le secrétariat du Traité sur l'Antarctique et les parties, les Membres de l'OMSA, et une réunion interne entre les Services de l'OMSA concernés s'est également tenue.

Le Groupe de travail a indiqué qu'il est important que l'OMSA propose des alertes sur les situations épidémiques et élabore des documents utiles aux Membres pour aider au contrôle et à la gestion des foyers, ainsi qu'à limiter la propagation de la maladie. Il a toutefois souligné que l'élaboration de tels documents prend parfois du temps et qu'ils peuvent donc être disponibles trop tard pour être utiles sur le terrain. En ce qui concerne la situation actuelle en matière d'IAHP dans la région Subantarctique, il a recommandé à l'OMSA de :

1. renforcer les communications à l'intention des Membres quant au fait que les déclarations relatives à l'IAHP chez les oiseaux sauvages et les mammifères marins ne doivent pas avoir d'incidence sur le statut du pays ou sur les échanges commerciaux ;
2. encourager les Membres de l'OMSA à déclarer au Traité sur l'Antarctique les événements de mortalité massive chez la faune sauvage dans la région Subantarctique et en Antarctique, ainsi qu'à déclarer les événements suspects et les mortalités massives avant la confirmation de la maladie, en transmettant notamment des informations sur les espèces atteintes et les sites de leur survenue ;
3. encourager les Services vétérinaires à collaborer avec le secteur de l'environnement et les autorités responsables de la faune, pour la réalisation des enquêtes, le diagnostic et le séquençage des virus de l'IAHP affectant la faune sauvage et pour le contrôle et la gestion de l'IAHP chez les animaux sauvages, et à partager les résultats de laboratoire avec les autorités de santé publique ;
4. renforcer les communications avec les Membres pour veiller à ce que la riposte lors d'événements d'IAHP et les enquêtes qui sont menées n'ont pas été préjudiciables à la faune sauvage (comme le harcèlement, la perturbation des aires de reproduction, l'abattage, etc.).

Et que :

5. le Groupe de travail a élaboré une déclaration portant sur le thème « Accorder la priorité à la faune sauvage face à la pandémie actuelle d'IAHP » et a recommandé qu'elle soit publiée sans délai sur le site web de l'OMSA et diffusée immédiatement aux Membres, aux Points focaux pour la faune sauvage et au grand public.
6. Compte tenu de la propagation actuelle des foyers d'IAHP dans le monde entier, le Groupe de travail a suggéré que l'OMSA envisage la création d'un fonds qui aiderait les Membres à enquêter sur les événements de morbidité / mortalité chez la faune sauvage et à gérer ces événements.

10.2. Point sur la vaccination des espèces à haute valeur de conservation

Les retours d'information du Service scientifique et du Service des normes sur le projet de document « Vaccination d'urgence des oiseaux sauvages contre l'influenza aviaire de haute pathogénicité » ont été examinés. Les propositions de modifications ont été incorporées dans une version finale qui a été redéfinie en tant que lignes directrices.

Recommandations

- Le Groupe de travail a reconnu qu'il est important que les lignes directrices soient mises immédiatement à la disposition des Membres pour les aider dans leur approche de la gestion de l'IAHP chez les oiseaux sauvages et a recommandé sa publication sans délai sur le site web de l'OMSA et sa diffusion aux Membres, aux Points focaux pour la faune sauvage et aux Centres collaborateurs. Une déclaration a été rédigée afin d'accompagner la publication.

11. Stratégies de l'OMSA en faveur de la faune sauvage

11.1. Stratégie de communication

La stratégie de communication de l'OMSA concernant la faune sauvage a été présentée au Groupe de travail pour information.

Commentaires

- Le Groupe de travail a pris note de la stratégie, de son exhaustivité et a formulé quelques suggestions en vue d'améliorations.

11.2. Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage : indicateurs et évaluation du programme

Mme Muset a présenté les indicateurs élaborés pour permettre l'évaluation du programme en faveur de la santé de la faune sauvage.

Commentaires

- Le Groupe de travail a suggéré qu'il soit procédé à une certaine réorganisation et à certaines simplifications pour des raisons de clarté, et a recommandé que l'accent soit mis sur les indicateurs ayant trait aux objectifs principaux et aux résultats ou impacts.

11.3. Exercice des Trois Horizons de l'OMSA

Le Groupe de travail a été tenu informé d'un exercice de prospective interne de l'OMSA, ayant reposé sur la méthodologie des trois horizons, qui visait à permettre le passage du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage actuel à son itération suivante. La prochaine étape du processus consisterait à organiser un tour d'horizon prospectif qui apportera des informations pour l'élaboration d'une théorie du changement à l'appui de la prochaine phase du Cadre.

Recommandations

- Le Groupe de travail a pris note de l'utilisation du processus des trois horizons pour la planification et a demandé à être tenu informé des avancées relatives à la stratégie.

12. Questions diverses

12.1. Point sur le Groupe de l'OMSA sur les maladies émergentes

Le Groupe de travail a été tenu informé des activités prévues du Groupe de l'OMSA sur les maladies émergentes.

Commentaires

- Le Groupe de travail a pris note des activités du groupe et a reconnu qu'il est important qu'il soit en relation avec le Groupe de travail sur la faune sauvage, étant donné que la majorité des maladies émergentes surviennent chez la faune sauvage.

12.2. Forum de l'OMSA pour les coordonnateurs des Points focaux nationaux

Le Dr Shetty a présenté le Forum de l'OMSA à l'intention des coordonnateurs des Points focaux nationaux, qui est un forum destiné au partage d'informations et à la production de connaissances entre les différents coordonnateurs des sept catégories de Points focaux nationaux qui apportent un soutien spécifique au Délégué de l'OMSA. Deux réunions semestrielles ont été organisées, au cours desquelles les participants ont discuté de l'histoire, du présent et des projets futurs variables des différents réseaux nationaux de Points focaux. En outre, les coordonnateurs ont également partagé les enseignements tirés des activités diverses des différents réseaux.

Commentaires et recommandations

- Le Groupe de travail s'est félicité de la création de ce forum permettant d'apprendre de chaque réseau.

12.3. Point sur la composition du Groupe de travail sur la faune sauvage : appel pour de nouveaux membres – procédure

Le Groupe de travail a été informé qu'une nouvelle procédure (appel ouvert) serait mise en place pour la désignation des membres du Groupe de travail.

Commentaire

- Le Groupe de travail a salué la présentation de ce point et s'est félicité de la transparence accrue que le processus offrirait et a invité l'OMSA à procéder à la désignation de nouveaux membres du Groupe de travail dès que possible.

12.4. Retour d'informations sur la déclaration El Nino Southern Oscillation – ENSO (El Niño - oscillation australe). Quel impact a-t-elle eu et un suivi est-il nécessaire ?

Le Groupe de travail a été tenu informé de l'analyse de l'impact, sur les médias sociaux de l'OMSA, de la déclaration sur le phénomène El Niño élaborée par le Groupe de travail et de l'entretien du Dr Billy Karesh portant sur cette déclaration.

Commentaire

- Le Groupe de travail a salué l'analyse et a pris note de l'impact de la déclaration et de l'entretien et a encouragé l'élaboration de déclarations similaires sur une base plus régulière.

12.5. Déclarations sur l'influenza aviaire de haute pathogénicité

Le Groupe de travail a élaboré une déclaration consacrée à l'influenza aviaire de haute pathogénicité et à la faune sauvage, ainsi qu'une déclaration destinée à accompagner la publication de lignes directrices ayant trait à la vaccination d'urgence de la faune sauvage contre l'influenza aviaire, et a recommandé que ces deux documents soient publiés sans délai sur le site web de l'OMSA.

13. Date de la prochaine réunion

Le Groupe de travail a proposé que sa prochaine réunion se tienne du mardi 16 au vendredi 19 avril 2024.

14. Adoption du rapport

Le rapport a été adopté par le Groupe de travail.

.../Annexes

Annexe 1. Ordre du jour

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023

- 1. Résumé**
- 2. Ouverture**
- 3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**
- 4. Retour d'informations faisant suite à la réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales**
- 5. Suivi du plan de travail du Groupe de travail sur la faune sauvage**
- 6. Coordination et collaboration multisectorielles**
 - 6.1 Réseau de Centres collaborateurs travaillant dans le domaine de la santé de la faune sauvage
 - 6.2 Réseaux pour la faune sauvage de l'OMSA
 - 6.3 Partenariat avec l'UICN
 - 6.4 Partenariat avec la CITES
 - 6.5 Partenariat avec la WDA
 - 6.6 Partenariat avec le CIC
 - 6.7 Analyse et évaluation des besoins des parties prenantes impliquées dans le commerce de faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement en faune sauvage : présentation des résultats
 - 6.8 Point sur l'engagement avec le CPW et la CDB
- 7. Amélioration de la qualité de la collecte, de la déclaration, de l'analyse et de l'utilisation des données**
 - 7.1 Présentation des résultats de l'enquête auprès des Points focaux nationaux (comprenant les Points focaux pour la faune sauvage, les animaux aquatiques et la notification) sur les besoins en matière de données ayant trait à la santé de la faune sauvage
 - 7.2 Présentation de l'enquête sur les systèmes d'information existants en matière de santé de la faune sauvage
 - 7.3 Présentation du rapport partiel et des résultats des premières réunions du Groupe ad hoc chargé de suivre le développement d'un nouveau système d'information
 - 7.4 Présentation des travaux réalisés sur la rapidité et l'exhaustivité de la déclaration des maladies listées et non-listées
 - 7.5 Point sur la codification des maladies de la faune sauvage non-listées (DETRA étend la codification des maladies non listées aux espèces sauvages)
 - 7.6 Accès libre aux données antérieures ayant trait à la santé de la faune sauvage, collectées par l'OMSA
 - 7.7 Collecte de données relatives à la santé de la faune sauvage et impacts potentiels sur les échanges commerciaux et l'économie
- 8. Révision et élaboration de lignes directrices, normes et stratégies de réduction des risques**
 - 8.1 Code sanitaire pour les animaux terrestres : coordination avec le Groupe de travail aux fins de l'élaboration et de la révision du Code terrestre – Programme de travail de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres
 - 8.2 Point sur la législation (examen de la législation relative aux animaux aquatiques sauvages et projet pilote pour la législation relative à la faune sauvage)

9. Développement et diffusion des connaissances scientifiques

- 9.1 Point sur la consultation concernant l'« Examen et analyse des maladies (causées par des agents infectieux et des toxines) affectant la faune sauvage et constituant une menace potentielle pour la conservation de la faune sauvage »
- 9.2 Point sur les lignes directrices pour réduire le risque d'événements de propagation inter-espèces de maladies sur les marchés vendant de la faune sauvage et tout au long de la chaîne d'approvisionnement en faune sauvage
- 9.3 Prochain numéro de la publication Panorama, consacré à la faune sauvage et à la biodiversité
- 9.4 Point sur les ateliers régionaux de l'OMSA consacrés à la gestion fondée sur les risques des événements de propagation inter-espèces chez la faune sauvage

10. Influenza aviaire de haute pathogénicité

- 10.1 Point sur l'initiative de l'OMSA ayant trait à l'influenza aviaire de haute pathogénicité chez les mammifères marins
- 10.2 Influenza aviaire en Subantarctique - Résultats provenant de l'OMSA, autres mesures potentielles
- 10.3 Point sur la vaccination des espèces à haute valeur de conservation

11. Stratégies de l'OMSA en faveur de la faune sauvage

- 11.1 Stratégie de communication
- 11.2 Programme en faveur de la santé de la faune sauvage : indicateurs et évaluation du programme
- 11.3 Effort de prospective de l'OMSA

12. Questions diverses

- 12.1 Point sur le Groupe de l'OMSA sur les maladies émergentes
- 12.2 Forum de l'OMSA pour les coordonnateurs des Points focaux nationaux
- 12.3 Point sur la composition du Groupe de travail sur la faune sauvage : appel pour de nouveaux membres – procédure
- 12.4 Retour d'informations sur la déclaration El Niño Southern Oscillation – ENSO (El Niño - oscillation australe). Quel impact a-t-elle eu et un suivi est-il nécessaire ?
- 12.5 Déclarations sur l'influenza aviaire de haute pathogénicité

13. Date de la prochaine réunion

14. Adoption du rapport

Annexe 2. Liste des participants

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023

MEMBRES

Dr William B. Karesh (Président)

Executive Vice President for
Health and Policy EcoHealth
Alliance / Wildlife Trust
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Markus Hofmeyr

(invité mais n'ayant pu être
présent)
Director of the Rhino Recovery
Fund
Wildlife Conservation Network
209 Mississippi Street
San Francisco CA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Basé en AFRIQUE DU SUD

Prof. Koichi Murata

Department of Wildlife Science
College of Bioresource Sciences
Nihon University
1866 Kameino, Fujisawa
Kanagawa 252-8510
JAPON

Dr Jonathan Sleeman

Science Advisor, Wildlife Health
and Ecology
US Geological Survey
US Department of Interior
Madison, Wisconsin 53711
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Rupert Woods

Chief executive officer at Wildlife
Health Australia
490 Northbourne Avenue
Dixon, ACT 2602
AUSTRALIE

Dre Marcela Uhart

Latin America Program
One Health Institute
School of Veterinary Medicine
University of California, Davis
Los Alerces 3376
Puerto Madryn, Chubut (9120)
ARGENTINE

OBSERVATEUR

Dr Misheck Mulumba

ARC-Ondertsepoort Veterinary
Institute
Private Bag X5
Onderstepoort
Pretoria, 0110
AFRIQUE DU SUD

SIÈGE de l'OMSA

Dr Keith Hamilton

Chef du Service de la
Préparation et Résilience

Dr Paolo Tizzani

Épidémiologiste vétérinaire
principal
Service de l'intégration de la
donnée

Dr François Diaz

Coordinateur scientifique pour les
abeilles et la faune sauvage
Service de la Préparation et
Résilience

Dr Francisco D'Alessio

Chef adjoint du Service des
Normes

Mme Sophie Muset

Responsable du programme,
Service de la Préparation et
Résilience

Dr Dharmaveer Shetty

Coordinateur des réseaux de
faune sauvage
Service de la Préparation et
Résilience

Dre Claire Cayol

Responsable de l'information
Service de la Préparation et
Résilience

Dre Lina Awada

Épidémiologiste vétérinaire
principale
Service de l'intégration de la
donnée

© **Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), 2023**

Le présent document a été préparé par des experts réunis par l'OMSA. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces experts.

Toutes les publications de l'OMSA sont protégées par la législation internationale sur le droit d'auteur. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation et/ou la publication d'extraits dans des revues, des documents, des ouvrages, sur des supports électroniques ou tout autre support destiné au public, à des fins informatives, pédagogiques ou commerciales, requièrent l'autorisation écrite préalable de l'OMSA.

Les désignations et dénominations employées ainsi que la présentation des données de la présente publication ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA quant au statut juridique de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. La mention d'entreprises ou de produits de fabricants spécifiques, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie pas qu'ils bénéficient d'une approbation ou d'une recommandation de l'OMSA de préférence à d'autres de nature similaire qui ne seraient pas mentionnés.